

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 078 B

Attribution d'une aide économique directe à l'EI Sophie CHOUVAS

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIORET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIORET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

Monsieur Stéphane DUCOURTIOUX présente le rapport suivant.

Contexte

Dans le cadre de sa compétence obligatoire dans le domaine du développement économique, Creuse Grand Sud a mis en place des outils de soutien et d'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets d'activités, compatible avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) porté par la Région Nouvelle Aquitaine.

Par délibération N°2024-007 du 1^{er} février 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII.

Par délibération N°2024-083 du 18 septembre 2024, le Conseil Communautaire a approuvé la modification du règlement d'attribution d'aides économiques directes de Creuse Grand Sud.

L'attribution d'aides économiques directes aux entreprises doit se faire dans le cadre du règlement susnommé qui décrit le processus et les conditions d'octroi de l'aide : typologie d'entreprises bénéficiaires, exclusions, dépenses éligibles, montants d'aides (entre 1 000€ et 5 000 €), modalités d'instruction et sanctions.

La troisième Commission d'Attribution des aides économiques s'est tenue **le mardi 19 août 2025** et était composée des membres listés ci-dessous comme le prévoit le règlement :

- Jean-François TIXIER, Président de la Chambre des Commerces et d'Industrie (CCI). (Excusé)
- Paul CHAPUT, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.
- Jacques BOURZAT et Christian RAMBERT (excusé), Présidents d'Initiative Creuse (IC).
- Alain DETOLLE, Vice-Président à l'économie de proximité et à l'économie sociale et solidaire.
- Stéphane DUCOURTIOUX, Vice-Président au développement économique.
- Valérie BERTIN, Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

La Commission s'est basée, sur une synthèse de l'instruction administrative, sur le règlement d'intervention préalablement cité et sur une grille de notation, travaillée avec les partenaires du territoire, pour faciliter l'analyse des dossiers et pour garantir le maximum de neutralité.

Les règles de la grille de notation sont les suivantes :

- De 0 à 3 sur 10 : dossier rejeté.
- De 4 à 5 sur 10 : dossier refusé en l'état, possible de l'améliorer et de repasser devant la commission.
- À partir de 6 sur 10 : dossier accepté.
- De 11 à 12 : bonus (création d'emploi et/ou développement durable) accordé si l'une des deux conditions (ou les deux) est remplie.

Pour rappel, le budget prévu pour les aides économiques directes pour l'année 2025 est de :

- 30 000 euros en investissement
- 5 000 euros en fonctionnement.

Objet de la demande

Suite à la Commission d'attribution des aides économiques du 19 août 2025, il s'agit, pour le Conseil communautaire, d'approuver les avis de la commission et de décider des versements des aides économiques directes pour les 2 dossiers instruits, complets, recevables et qui ont fait l'objet d'un avis favorable avant passage en Conseil communautaire.

Eléments d'appréciation

2. DOSSIER 0225 – EI SOPHIE CHOUPAS – FELLETIN - Installation d'entreprise de peinture en lettre et muralisme

- Instruction administrative : N°0225
- Objet de la demande : Projet d'investissement d'équipement de production
- Montant du projet : 6 515.40 euros
- Montant demandé : 814.43 euros

Grille de notation :

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES ECONOMIQUES - ANNEE 2025

N° de DOSSIER : 0225 ENTREPRISE : Sophie CHOUPAS Date : 19/08/25

Pertinence économique du projet pour l'entreprise Performance)	Projet démontrant une viabilité économique ou assurant le maintien du niveau d'activité (1 point)	Projet qui favorise un développement ou le lancement de l'activité (1 point)	Risque engagé sur le projet mesuré, contrôlé et réaliste (1 point)	1/3	Commentaires : Lancement d'une activité de peinture bâtiment pour diversifier ses activités
Pertinence de l'activité (impact intercommunal)	Maintien d'un service essentiel ou nouveau service (1 point)	Avis d'opportunité du comité (1 point)		2/2	Commentaires : Service complémentaire pour le territoire en peinture en lettre et besoin de peinture BTP
Participation de l'activité à la dynamisation du territoire	Animation ou participation à des actions collectives et/ou de valorisation du territoire (1 point)	Être ouvert toute l'année (1 point)		2/2	Commentaires : Ouverture toute l'année Valorisation d'un métier devenu rare sur un territoire
Critères divers	Accessibilité pour tout public (1 point)	Utilisation de matériaux, procédés et équipements avec normes environnementales (1 point)	Innovation technologique et numérique (1 point)	1/3	Commentaires : Maintien d'un savoir faire (peinture en lettre) qui est en train de disparaître Création d'un site Internet prévu
Bonus	Création d'un emploi pérenne (apprenti, CDI, CDD d'au moins 1 an) ou portant une démarche RSE.			0	Commentaires :
	Développement durable : économie d'énergie, impact environnement, ...			0	Commentaires :
NOTE FINALE				6/12	Commentaires : Fort conseil d'être accompagnée dans sa stratégie business et son plan, d'affaire

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_078B-D

Budget du projet :

Budget du projet HT	Autofinancement	Prêt d'honneur	Prêt bancaire	Autres financeurs (région,...)	Montant demandé	Montant des dépenses éligibles HT	12,5% du montant des dépenses éligibles avec limites réglement	Montant proposé par la commission dont Bonus Emploi	Montant proposé par la commission dont Bonus Dév Durabil	Montant proposé par la commission d'attribution (invest)	Montant proposé par la commission d'attribution (fonct)	Montant total proposé par la commission d'attribution
6 515,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 951,70 €	814,43 €	6 515,40 €	814,43 €	0,00 €	0,00 €	814,43 €	0,00 €	814,43 €

Au vu du tableau présenté ci-dessus, la commission d'attribution des aides économiques propose au Conseil communautaire l'attribution d'une somme de **814,43 euros au titre de l'investissement.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** les avis favorables et les propositions de la commission d'attribution des aides économiques N°3 qui s'est tenue le mardi 19 août 2025,
- **DE DIRE QUE** les crédits sont inscrits au Budget à l'article comptable 20421 (investissement),
- **DE VERSER** 814,43 € à l'EI Sophie CHOUPAS au titre de l'investissement pour l'acquisition d'outil de travail (échafaudage, girafe, ...),
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération, et notamment la convention avec les entreprises et la charte d'éco-socio-conditionnalité avec les entreprises.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_078B-D